

MAIN COMMITTEE I (1 MAY 2026)

Monsieur le Président,

Je souhaite répondre aux différentes prises de parole sur la politique de la France en matière de dissuasion nucléaire.

1/ La France est un Etat doté responsable. Elle attache la plus grande importance au respect de la déclaration du 3 janvier 2022 du P5 et appelle tous les Etats dotés à faire preuve de la responsabilité attendue des Etats dotés de l'arme nucléaire.

Le Président de la République l'a réaffirmé à l'île Longue le 2 mars dernier. **La dissuasion française possède un caractère strictement défensif.**

2/ Le Président de la République a souligné sans équivoque que la France ne souhaitait pas entrer dans une quelconque course aux armements, ni adopter une logique de parité avec les autres Etats dotés. La France a toujours envisagé pour son arsenal les seuils strictement cohérents avec l'efficacité opérationnelle de sa dissuasion.

Les mesures annoncées par la France sont sans commune mesure avec celles prises par d'autres Etats dotés. Je les rappelle ici :

- Démantèlement complet de notre composante nucléaire sol-sol ;
- Démantèlement, désormais irréversible, des installations de production de matière fissiles pour les armes ;
- Arrêt des essais nucléaires et démantèlement complet, transparent et irréversible du site d'essais nucléaires du Pacifique.

3/ Dans le même temps, il est une réalité, celle de la **dégradation profonde du contexte stratégique**. La guerre menée par la Russie sur le sol européen, l'expansion et la diversification des arsenaux de la Russie et de la Chine, le durcissement des crises de prolifération nous imposent d'adapter notre modèle. C'est dans ce contexte que le Président de la République a rappelé, dans la lignée des précédents discours, **que les intérêts vitaux de la France avaient une dimension européenne**. La France a ainsi proposé à certains de ses partenaires la mise en place progressive d'une « dissuasion avancée » qui permettra d'approfondir notre coopération bilatérale et de créer une véritable convergence stratégique entre nos pays.

La dissuasion avancée n'implique aucun partage de la décision ultime, ni de sa planification, ni de sa mise en œuvre. Elle n'implique aucun

transfert du contrôle de l'arme nucléaire et est donc parfaitement compatible avec les engagements de la France et des Etats concernés au titre des articles I et II du TNP.

4/ La France continue à porter haut l'ambition de la transparence.

Elle a, à ce titre, remis et présenté un rapport national complet sur la mise en œuvre de ses obligations et soutient la création d'un dialogue interactif dédié sur les rapports de tous les Etats parties, en particulier ceux des Etats dotés. Nous restons également **engagés dans le dialogue P5 dédié aux doctrines et à la réduction des risques, et avons, dans ce cadre,** soutenu la proposition américaine de lancement de discussions sur la stabilité stratégique. Le Ministre l'a rappelé au début de cette conférence.

Monsieur le Président,

Permettez-moi enfin de rappeler que ces **efforts ne peuvent, selon la France, se faire que dans le cadre du TNP,** seul instrument permettant de réaliser des progrès crédibles vers un monde sans armes nucléaires.

Le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) n'offre aucune de ces garanties. Il ne comporte, parmi ses membres, aucun Etat doté de l'arme nucléaire, ni ne dispose de régime de vérification crédible. Il ne

peut, à aucun degré, être considéré comme instrument de désarmement « efficace » au sens de l'article VI du TNP.

La France n'a pas participé aux négociations de ce traité et elle n'entend pas y adhérer. Ce traité ne nous lie pas et ne crée pas de nouvelles obligations à notre égard. Nous rejetons tout argument selon lequel il reflèterait le développement d'une norme coutumière d'interdiction des armes nucléaires ou y contribuerait de quelque manière que ce soit.

Je vous remercie./.